



Le bureau d'études Seine Energie s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

Créé en 2010 **Seine Energie** est un bureau d'études indépendant spécialisé dans la réalisation d'études en lien avec la thermique du bâtiment et le développement des EnR, tel que des audits énergétiques. Il travaille pour les particuliers, les collectivités et les copropriétés et sur tous types de bâtiments (habitations individuelles, collectives ou bâtiments tertiaires et industriels).

Il propose donc des solutions et un accompagnement sur la réalisation de projets d'Eco Réhabilitation et de Performance Energétique. L'entreprise est basée à **Saint Etienne du Rouvray** et son responsable est **M. MOREL Marc**.

Cette entreprise est certifiée par l'**OPQIBI** pour la réalisation des audits énergétique pour les bâtiments tertiaire, d'habitation collective et de maison individuelle.



Seine Energie est signataire de la chartre partenaire du **chèque éco énergie Normandie** en tant qu'**Auditeur** pour la réalisation des audits énergétiques.



Seine énergie est membre de l'**Agence Locale de l'Energie et du Climat 27** située à Louviers.

Les activités proposées par **Seine Energie** s'inscrivent dans la démarche pour lutter contre le réchauffement climatique et participent aux atteintes de objectifs du PCAET de la Métropole Rouen Normandie.

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,

Considérant les motivations du bureau d'études **Seine Energie** et les actions qu'elle a déjà mises en place,

Le bureau d'études **Seine Energie** s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, **M MOREL Marc**, gérant, représentant légal du bureau d'études **Seine Energie**, domiciliée à Saint Etienne du Rouvray, m'engage à contribuer aux objectifs de la COP 21 par :

- La réalisation d'audits énergétiques pédagogiques comprenant plusieurs scénarios de travaux établis dans une approche globale et compatible avec l'atteinte du niveau BBC-Effinergie Rénovation en une ou plusieurs étapes comme prévu dans la stratégie énergétique de la Métropole ;
- L'information sur l'utilisation de matériaux bio-sourcés et particulièrement dans le cas de rénovation de bâtis anciens ;
- L'intégration à un réseau d'acteurs favorisant la performance énergétique ;

- Une participation à la montée en compétences des professionnels du bâtiment ;
- L'orientation des particuliers vers les structures d'accompagnement du territoire, dont les conseillers du réseau FAIRE, notamment pour mobiliser les aides financières ;
- La présentation des résultats et l'accompagnement des particuliers tout au long de leurs projets de rénovation énergétique en étroite collaboration avec l'Espace Info Energie de la Métropole ou, le cas échéant, les opérateurs partenaires de la Métropole ;
- L'accompagnement des particuliers à engager des travaux après l'audit et les informer sur la plus-value apportée par un accompagnement réalisé par un rénovateur BBC, conformément au dispositif Chèque énergie de la Région Normandie ;
- la réalisation d'audits en fin de chantier afin de définir le niveau de performance atteint après la réalisation du test d'infiltrométrie et du contrôle du système de renouvellement d'air.

J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement.

Fait à : Saint Etienne du Rouvray, le 19 novembre 2018

M MOREL Marc

